

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ**

**RÈGLEMENT N°2024-036
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-40 RELATIF AUX NUISANCES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 décembre 2024 et que le règlement a également été déposé lors de cette même séance;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré que le règlement 2024-36 soit et est adopté et qu'il soit et est par le présent règlement statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement 2021-40 relatif aux nuisances, est modifié de manière à ajouter l'article 26.1 qui se libelle comme suit :

« 26.1 Le propriétaire d'un immeuble dûment inscrit au rôle d'évaluation foncier de la Municipalité qui permet, à titre gratuit ou non, l'occupation de cet immeuble et qui tolère, néglige ou omet d'intervenir auprès dudit occupant qui contreviendrait à l'article 26 du présent règlement causant ainsi une nuisance, commet lui-même une infraction. »

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale

Avis de motion : 2 décembre 2024
Présentation du projet de règlement : 2 décembre 2024
Adoption du règlement : 9 décembre 2024
Avis public adoption règlement : 10 décembre 2024